



Hérin, le 04 Septembre 2014

Arrêté Municipal n°60

Interdisant la circulation rue Suzanne Lannoy-Blin aux heures d'entrées et de sorties des classes

Nous, Maire de la Commune de Hérin ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2221-22, L.2213-1 et L. 2213-2,

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.601-5,

Vu le Code de la route,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures de nature à assurer la sécurité des enfants lors des entrées et des sorties des classes dans la rue Suzanne Lannoy-Blin,

Considérant que les conducteurs des véhicules peuvent par maladresse ou inattention, perturber la circulation des piétons ou même causer des accidents, et qu'ainsi la sécurité publique se trouve menacée.

ARRETE

Article 1 : A compter du Lundi 8 Septembre 2014, la circulation des véhicules est interdite (sauf riverains et véhicules d'urgences médicales et sécurité) rue Suzanne Lannoy-Blin pendant les périodes scolaires :

- les lundi, mardi, Jeudi, Vendredi :
 - le matin de 8 h 30 à 9h15
 - le midi de 11 h 30 à 12h15
 - l'après-midi de 13 h 30 à 14h15
 - le soir de 16 h 30 à 17h15
- le mercredi :
 - le matin de 8 h 30 à 9h15
 - le midi de 11 h 30 à 12h15



Article 3 : les cyclistes devront mettre pied à terre pour circuler dans la rue Suzanne Lannoy-Blin.

Article 4 : La signalisation réglementaire correspondante sera installée par la Commune d'Hérin.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commissaire Principal de Police de Denain,
- Monsieur le Président du SITURV – ZI n°4 – BP 12 – 59 880 St Saulve,
- Monsieur le Responsable de la Subdivision Territoriale de Denain,
- Madame la Directrice de l'école Primaire Barbusse-Michel rue Suzanne Lannoy-Blin,
- Le Service Collecte des ordures ménagères de la C.A.P.H. – rue M. Rondet – BP 59 135 Wallers-Arenberg,
- Les riverains de la rue concernée,
- Monsieur le Responsable de la lutte contre l'incendie,
- Les ASVP,
- Les Services Communaux.

DGS



Le Maire,

Jean-Paul Comyn

